

LES DYNAMIQUES SOCIALES ENGENDRÉES PAR L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN LE NORDAIS

Étienne Lyrette¹ et Michel Trépanier², ¹Étudiant au Doctorat en études urbaines à l'Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société, ²Chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société, Courriel : Etienne_Lyrette@INRS-UCS.UQuebec.Ca

Résumé : L'implantation d'une infrastructure énergétique, tel un parc éolien, en milieu rural et peu densifié soulève de vives contestations de la part des riverains (syndrome pas dans ma cour –PDMC-). L'analyse de l'implantation d'une telle infrastructure doit, par conséquent, se faire selon des critères qui dépassent les simples avantages environnementaux de cette filière énergétique ou encore l'opposition d'un petit nombre de citoyens.

Mots Clés : Énergie ; Éolienne ; Implantation ; Contestation ; Argumentation ; NIMBY

Abstract -The social dynamics generated by the implantation of Le Nordais windmills farm-

The implantation of a windmills farm in a rural and low-density area can generate some opposition from the citizens who are directly affected by the project (Not In My Back Yard syndrome - NIMBY -). The analysis of the implantation of this type of infrastructure must be done according to criterias that go beyond the environmental benefits of wind energy or the small number of opponents to the project.

Keys words : Energy; Windmill; Implantation; Contestation; Argumentation; NIMBY

Cette étude a pour objectif principal de mieux comprendre la dynamique sociale entourant l'implantation d'une infrastructure énergétique majeure présentant des risques relativement faibles pour l'environnement en milieu rural et peu peuplé. Pour ce faire, nous regarderons plus spécifiquement le cas du parc éolien Le Nordais qui s'est implanté en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent (Québec, Canada) de 1996 à 1999 (Lyrette, 2003). La décision d'étudier un équipement localisé en milieu rural faiblement peuplé tient au fait que les infrastructures énergétiques continuent à s'implanter dans ces milieux et ce même si l'énergie produite est vouée à quitter la région alors que les risques inhérents aux activités de production sont assumés par la population hôte. Ce genre de situation entraîne, de plus en plus souvent, un mouvement d'opposition où divers groupes s'organisent et tentent de faire avorter ou modifier les projets. Nelkin (1995) souligne d'ailleurs que la question de la distribution équitable du risque sur l'ensemble du territoire est une grande source de tensions. Cela dit, les promoteurs, les politiciens et les autres acteurs impliqués ne peuvent plus prendre ces milieux pour acquis, parce qu'éloignés et peu densément peuplés.

Bien que plusieurs énergies, dites renouvelables, existaient bien avant que la crise du pétrole des années 1970 ne frappe l'Occident, c'est dans ce contexte que plusieurs d'entre elles ont pris leur véritable envol. Certaines d'entre elles, comme l'énergie éolienne, sont techniquement à maturité et peuvent désormais être rentables (Gipe :1996). Mentionnons également que le développement mondial de l'énergie éolienne est appuyé par

certaines politiques qui lui sont favorables. L'accord de Kyoto de 1997 incite les pays adhérents, à une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, s'il est respecté, devrait mener à une diminution de la consommation de combustibles fossiles, au profit d'énergies renouvelables. Pour sa part, le Canada s'est engagé, par le biais de ce protocole, à réduire ses émissions de 6 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2012 (Environnement Canada, 2002). C'est ainsi que le gouvernement fédéral veut encourager l'installation de 1000 mégawatts de puissance éolienne d'ici les cinq prochaines années par le biais de subventions aux promoteurs. C'est dans ce contexte favorable au développement éolien que le complexe éolien Le Nordais a vu le jour.

Toutefois, même si ce type d'énergie est reconnu comme étant renouvelable et «propre», l'implantation d'un parc éolien, comptant une centaine d'éoliennes, suscite une certaine résistance de la part des communautés touchées. Nous pouvons donc nous demander pourquoi l'implantation d'un parc d'éoliennes, suscite-t-elle la controverse ? L'implantation d'une telle infrastructure provoque bien souvent une levée de boucliers de la part de la population ou de divers groupes qui visent à protéger leurs intérêts. Connue sous le terme générique de syndrome pas dans ma cour (PDMC) ce phénomène de résistance a fait l'objet de beaucoup d'attention. Réalisée pour l'essentiel à partir d'études de cas portant sur des projets «à risque», les projets présentant des risques plus marginaux, tel un parc éolien,

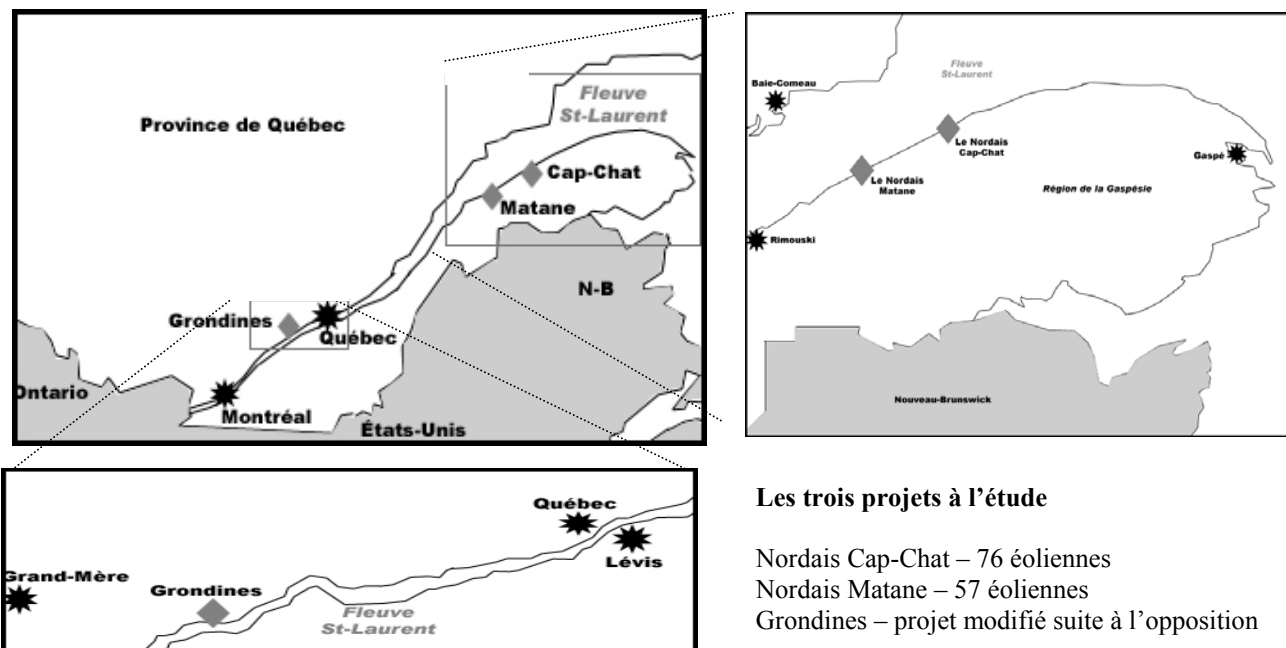
ont fait l'objet de beaucoup moins d'attention. C'est dans cette optique que l'étude du Nordais a été menée.

Méthodologie

Les informations qui ont été nécessaires à la réalisation de cette étude de cas sont issues des documents déposés lors des audiences publiques menées par le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) sur le *Projet de parc éolien de la Gaspésie* (BAPE, 1997). La richesse, la quantité et la qualité des documents déposés lors de ces audiences nous ont permis de construire le profil argumentaire du promoteur, des partisans et des opposants du projet tout en faisant référence à leur milieu d'appartenance et en établissant les liens entre les acteurs. Nous avons donc réussi, grâce à cette analyse documentaire, à retracer le cours des événements ainsi que les motivations des divers intervenants.

Les territoires visés par l'étude sont les municipalités affectées par l'implantation du parc d'éoliennes. Il s'agit des municipalités de Cap-Chat ainsi que celle de Matane et ses environs (Québec, Canada). La période couverte par l'étude s'échelonne de 1996 à 1999, ce qui correspond à la période d'implantation du parc éolien.

Parallèlement à l'étude de cas mentionnée ci-haut, nous avons également fait un survol du cas entourant la traversée du fleuve Saint-Laurent par la ligne électrique à courant continu de 450 Kilovolts, Radisson-Nicolet-Des Cantons, à Grondines dans la région de la Capitale Nationale (Québec, Canada) (BAPE, 1987). La controverse entourant l'implantation de cette traversée a plusieurs points convergents et divergents avec le cas du Nordais et viendra enrichir sporadiquement l'analyse grâce à des comparaisons entre les deux cas. Nous ferons référence à cette étude complémentaire comme étant le cas de Grondines.



Les trois projets à l'étude

- Nordais Cap-Chat – 76 éoliennes
- Nordais Matane – 57 éoliennes
- Grondines – projet modifié suite à l'opposition

Figure 1 - Localisation des différents projets. Carte, Étienne Lyrette

Présentation du parc éolien Le Nordais

Situé à la fois en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent, Le Nordais est un complexe éolien scindé en deux sites : l'un à Cap-Chat et l'autre dans la région de Matane (figure 1). Ce dernier est réparti entre les municipalités de Saint-Ulric-de-Matane, de Saint-Léandre et de Saint-Jérôme-de-Matane.

Le site de Cap-Chat, construit en cinq mois, compte 76 éoliennes et ces dernières sont en opérations depuis décembre 1998. Le deuxième site, composé de 57 éoliennes a été mis en service un an plus tard. Le complexe compte un total de 133 éoliennes à axe vertical, pour une puissance installée de 100 mégawatts. Le modèle d'éolienne retenu pour le projet le Nordais est une éolienne sur tour tubulaire d'une hauteur de 55 mètres. Chacune des trois pales de l'hélice mesure 24 mètres pour un diamètre total de 48 mètres (Axor -promoteur -, 2002).



Crédit photo: © Robert Baronnet, 1999

Les origines de l'opposition; considérations générales

L'opposition face à un parc éolien provient, la plupart du temps, de la population directement touchée par l'équipement. En effet, la perception généralement favorable de l'énergie éolienne diminue le risque d'une vaste opposition dépassant les frontières immédiates de la zone d'implantation. Voilà pourquoi, on observe à l'occasion, une contestation ouverte lorsqu'on interroge uniquement les riverains des installations (Gipe, 1995a ; Gipe, 1995b). Toutefois, ce phénomène d'opposition ne s'applique pas uniquement au cas des infrastructures éoliennes. Il est également réperable dans une multitude de projets tels des lignes de transport électrique, des logements sociaux, des antennes de télécommunication ou encore des sites d'enfouissement sanitaires pour ne nommer que ceux-ci. Comme nous allons le constater dans les lignes qui suivent, l'organisation de l'opposition des riverains semble, selon la littérature, s'articuler de façon relativement semblable dans plusieurs cas.

Au cours de la dernière décennie, les citoyens touchés par l'implantation de divers projets potentiellement nuisibles se sont, la plupart du temps, regroupés en organisations hétéroclites qui apparaissent et disparaissent au gré des projets pour manifester leur désaccord (Mousseau, 1993). Mousseau (1993) mentionne qu'à la base, ces groupes sont composés de «[...] citoyens ordinaires de la majorité silencieuse qui justement décident de prendre la parole [...]» afin de défendre des intérêts communs. Le plus souvent, ces groupes n'ont pas vraiment de philosophie ou d'idéologie précise. Certains auteurs soutiennent que les riverains sont souvent les instigateurs de ces regroupements. Nelkin (1995) va dans ce sens en soulignant que plusieurs personnes s'impliquent, de prime abord, dans le processus d'opposition, parce qu'ils sont riverains du projet. Ils le font bien souvent parce que l'infrastructure vient mettre en jeu leurs intérêts personnels, tels leur santé ou leur qualité de vie. De son côté Catherin (2000) tient un discours semblable et soutient que plus on s'éloigne de l'infrastructure, moins les gens sont préoccupés par le projet, et moins ils sont impliqués dans les groupes d'opposition.

Ces gens se regroupent donc bien souvent à l'intérieur d'organisations ponctuelles qui, selon Lascoumes (1994), sont

portées à avoir une vision plus centrée sur la défense d'intérêts «égoïstes». Il mentionne également que ces organisations ponctuelles souffrent souvent d'un manque de crédibilité, contrairement aux organismes plus permanents qui défendent des intérêts plus diversifiés. Ces organismes mieux structurés se multiplient et possèdent des tactiques d'opposition de plus en plus efficaces. Dans le cas de projets à hauts risques environnementaux qui dépassent des considérations locales (impacts fortement localisés sur le territoire ; affectant principalement les riverains), comme des infrastructures issues de la filière nucléaire, des appuis venant de l'extérieur de la communauté se font plus souvent sentir (Nelkin, 1995). Ce sont donc des organisations plus ou moins complexes, selon le type de projet et le type d'enjeux, qui sont mobilisées dans le processus d'opposition à une implantation d'infrastructure.

Cela dit, Catherin (2000) se base sur les travaux de Quéré (1990) et de Schütz (1987) pour souligner que deux types de comportements peuvent être relevés dans une contestation : les conduites implicites et explicites. Selon l'auteur, les associations riveraines relèvent du second type de conduite. Pour ces derniers, il n'est plus question de conduite implicite caractérisée par l'expression «il faudrait faire», c'est plutôt le moment de l'action concrète. Catherin (2000 : 138) mentionne que la conduite explicite « [...] renvoie à la notion d'action, c'est-à-dire à une conduite définie à l'avance fondée sur un projet préconçu. L'intention de mener à terme une situation projetée, en l'occurrence l'annulation de la décision [...]».

Le syndrome pas dans ma cour (PDMC) et l'implantation d'infrastructures

Le type de regroupement décrit plus haut peut être propice à la naissance du syndrome PDMC. Lake (1993) décrit ce phénomène comme une expression des besoins et inquiétudes des citoyens. Trom (1999 : 37) apporte des précisions et présente le syndrome PDMC comme «[...] l'implantation d'équipements collectifs qui se heurtent à l'opposition des populations locales concernées pour cause de nuisances diverses, attestées, plausibles, ou simplement craintes, inacceptables pour elles, mais parfaitement acceptables partout ailleurs où ces mêmes nuisances ne pourraient les toucher directement». Beaubien (cité dans Mousseau, 1993 : 5) décrit, pour sa part, le syndrome comme «[...]une résistance sociale à accepter sur son territoire tout projet qui menacerait ou qui serait perçu comme une menace à la qualité de la vie». De son côté, Libaert (1998 :78) souligne que l'acceptabilité d'un projet s'est longtemps fait uniquement sur la base de l'intérêt général et que cet état des choses tend à changer : «[...] entre l'intérêt général qui conduit à la réalisation d'une grande infrastructure industrielle et les intérêts particuliers des habitants concernés, l'opinion publique soutient [...] les riverains ».

L'appui populaire aux contestations des riverains vient donc contribuer à complexifier l'implantation d'infrastructure. Mousseau (1993 : 1) va dans le même sens en soulignant la

complexité du phénomène touche « [...] directement et indirectement à peu près tout le monde ; décideurs politiques, entreprises d'État ou privées, le domaine des médias, les groupes environnementaux et les citoyens ». Plusieurs auteurs estiment maintenant que le syndrome PDMC dépasse largement les projets très à risque pour l'environnement comme par exemple, un site d'enfouissement ou une centrale nucléaire (Mousseau, 1993 ; Trom, 1999 ; Libaert, 1998). Le syndrome touche donc la quasi totalité des projets de développement nécessitant l'impanation d'équipement ou d'infrastructure. Nous pouvons mentionner à titre d'exemples un centre carcéral, un gazoduc ou encore une autoroute.



Cela dit, les travaux existants semblent plus particulièrement s'attarder aux projets potentiellement nuisibles pour l'environnement ce qui nous amène au constat que les travaux portant sur les parcs éoliens sont peu nombreux. Par contre, Gipe (1995b) s'est penché spécifiquement sur la problématique entourant ce type d'infrastructure. Selon ce dernier, la population n'a rien contre le développement de l'énergie éolienne, mais comme dans bien d'autres situations, elle n'en veut tout simplement pas dans sa cour. Il mentionne également qu'il ne faut pas considérer la quasi unanimité qui entoure l'éolien dans la société comme un support inconditionnel de la population plus directement touchée par l'implantation des éoliennes.

Avant de conclure cette section soulignons qu'une bonne partie de la littérature entourant le syndrome PDMC semble avoir banalisé l'utilisation du terme. En effet, au lieu d'être une notion systématiquement utilisée conformément à sa définition, le syndrome PDMC est souvent utilisé pour discréditer les opposants à un projet. De plus, Wolsink (2003) souligne que le syndrome est également utilisé pour expliquer la quasi-totalité des projets de nature collective qui se soldent par un échec. Lake (1993: 87) souligne d'ailleurs que notre incapacité à enrayer la dégradation de notre environnement, la congestion routière, les sans-abri, la criminalité et la pauvreté sont attribués au syndrome PDMC¹. Wolsink (2003) et Lake (1993) tentent de démontrer

¹ « [...] our inability to eliminate environmental degradation, transportation congestion, homeless, crime, and poverty is ascribed to NIMBY » (Lake, 1993:87)

qu'il est assez peu constructif de considérer systématiquement les opposants comme des individualistes sans vision collective. Cela dit, plusieurs des travaux existants tendent également à présenter les opposants en faisant uniquement référence à leur statut de « riverain » et à expliquer le succès ou l'échec d'une contestation par le simple fait que l'équipement est plus ou moins dangereux et que les personnes touchées sont plus ou moins nombreuses. Or, notre recherche nous a permis de constater que le nombre n'explique pas tout et que les ressources dont disposent les opposants jouent un rôle essentiel dans l'aboutissement ou dans l'échec de leur démarche, entre autres, parce qu'elles déterminent, au moins en partie, leur capacité à « traduire » en enjeux collectifs des préoccupations de prime abord individuelles (Lyrette, 2003). La notion de « traduction » peut se définir comme étant la capacité à traduire en enjeux collectifs des préoccupations de prime abord individuelles pour les rendre socialement acceptables (Latour, 1989; Callon et Law, 1982).

Il est donc primordial pour mener à bien une analyse des dynamiques sociales de sortir de ces conclusions simplistes et de constater que les racines de la contestation sont beaucoup plus variées et complexes. Les bases de cette dernière peuvent, effectivement, grandement varier selon l'infrastructure, le milieu et les acteurs impliqués. De plus les stratégies argumentaires des divers intervenants peuvent occulter les réels intentions de ceux-ci.

Quelques constats concernant les dynamiques sociales entourant l'implantation du parc éolien Le Nordais

Notre analyse du cas du Nordais a montré que le conflit, entourant l'implantation du parc éolien, porte sur une portion bien circonscrite de l'espace (lieux directement touchés par l'implantation d'éoliennes et d'équipements connexes). Nous avons également remarqué que la contestation s'articule, principalement, autour des impacts négatifs sur le paysage et du bruit potentiel qui pourrait engendrer la réalisation du projet. En effet, 44 des 49 (90 %) opposants recensés ont utilisé l'argument de l'impact négatif sur le paysage alors que 30 d'entre eux (61 %) ont mentionné le bruit comme étant un irritant potentiel (Lyrette, 2003). Ces constats sont conformes à la littérature disponible sur le sujet (Cloes du Cota, 2002 ; Chaumel et al., 1996 ; Gipe, 1995a)

Ces principaux impacts négatifs liés au parc éolien affectent directement et surtout les riverains et propriétaires fonciers touchés par l'implantation de l'infrastructure. Les travaux de Lascoumes (1994), Nelkin (1995), Trom (1999) et Catherin (2000) laissent entrevoir l'isolement des riverains dans leur contestation étant donné la nature très localisée des impacts. Notre étude de cas vient confirmer cette conclusion. L'analyse du Nordais démontre, effectivement, que l'opposition vient en quasi totalité des riverains (19 agriculteurs, 13 propriétaires fonciers, 8 citoyens des municipalités touchés pratiquant des métiers spécialisés, 3 organismes et groupes locaux, 2 étudiants, 2 s'affichant comme « mère au foyer », 1 propriétaire de résidence

secondaire, 1 retraité – pour 49 opposants ayant déposé un document lors des audiences publiques). Aucun groupe externe (partis politiques, groupes environnementaux, etc.) n'est venu appuyer les opposants-riverains dans leur démarche. Les opposants sont donc isolés et marginalisés par les pro-projet et le promoteur (93 entreprises privées, 13 organismes locaux, 11 organismes de développement socio-économique, 8 municipalités, 8 professionnels et experts, 4 organismes gouvernementaux, 3 institutions d'enseignement/regroupements étudiants, 2 syndicats, 1 COOP, 3 «autres» - pour 146 partisans ayant déposé un document lors des audiences publiques). Les acteurs défavorables se voient donc accusés de vouloir entraver le développement de la collectivité pour des considérations purement individuelles (Lyrette, 2003). Les extraits de mémoires qui suivent mettent en lumière cette tendance.

...les opposants

«Je ne suis pas contre que l'on crée des emplois en Gaspésie [par le biais du projet Le Nordais], mais pas au détriment des résidents du Village du Cap. Nous sommes peut-être une minorité, mais nous sommes des êtres vivants qui ont le droit à une qualité de vie.» (Gagnon et al., 1996 : 3)

«[...]j'aimerais conclure en disant que nous, les résidents du Village du Cap, ne sommes pas contre l'exploitation de l'énergie éolienne, et encore moins contre l'emploi, car nous vivons tous dans cette société et avons avantage à travailler ensemble, mais comme nous vivons en démocratie, alors on a le droit de s'exprimer librement, de dire et surtout de faire comprendre aux gens que nous sommes contre l'emplacement choisi, parce que c'est trop près de nos résidences[...]» (Vallée, 1996)

...les partisans

« Est-ce que la population peut accepter de voir ce projet être mis sur une voie d'évitement pour des raisons telles que celles évoquées par quelques opposants ? NON ! Le changement étant toujours un élément d'incertitude pour quelques individus du milieu ou groupements lorsqu'un événement tel que celui qui se présente, nous nous devons de penser au bien collectif et, en regard du projet Le Nordais, je n'ai aucune interrogation que ce projet est essentiel au développement de la région.» (Bernier, 1996 : 5)

«Sommes nous riches à ce point qu'au nom du panorama bucolique qu'offre nos montagnes et nos vallons il nous faille à tout prix exclure tout développement industriel ou autre ? Je pense qu'ici s'applique très bien l'adage des Romains, *Primo vivere, diende philosophare*. Vivre d'abord, ensuite philosopher, écouter, contempler les muses panoramiques.» (Roy, 1996 : 4)

L'analyse du conflit entourant l'implantation du cas du Nordais nous confirme donc que les opposants ont de la difficulté à «traduire» leur discours individualiste en discours collectif (notion de traduction : Latour, 1989; Callon et Law, 1982) et qu'ils demeurent perçus comme défendant leurs propres intérêts. Il est évident que les opposants ne jouissent pas des mêmes moyens que les acteurs favorables. Ils sont confrontés au promoteur, au lobby des entreprises du milieu, aux organismes qui gravitent autour de ce dernier et aux municipalités qui voient dans ce projet des revenus supplémentaires et des emplois potentiels pour leurs citoyens. Les intervenants défavorables n'ont pas les mêmes ressources sociales, économiques, politiques et techniques pour traduire leur argumentation afin de la rendre socialement acceptable; une « traduction » rendue nécessaire en raison de leur isolement.

Pour en arriver à leurs fins, les opposants mettent de l'avant une argumentation de nature esthétique; un argumentaire refuge selon Trom (1999), subjectif, qui leur permet de contester sur des points qui dépendent de la perception de chacun. Comme notre analyse nous l'a fait constater, les opposants au projet Le Nordais n'ont pas réussi à déborder de leur argumentation «subjective», et ce même si, par exemple, il existe des méthodologies pour évaluer de manière plus rigoureuse les impacts sur le paysage (BAPE, 1987). Nous avons pu noter, que les opposants semblent tout simplement ignorer l'existence de ces méthodes ou encore incapables de les utiliser, ils n'en font jamais mention et semblent démunis face à la coalition favorable au projet. De plus, ils n'ont pas de porte-parole bien identifié et manquent de coordination et d'information. Il semble bien que les opposants au projet Le Nordais restent confinés dans cette argumentation, plus par obligation que par choix. En somme, tous ces éléments sont identifiés dans les travaux sur le phénomène PDMC comme étant des facteurs d'échec d'une contestation.

Nous avons également pu remarquer que le milieu (ressources économiques, sociales, politiques, inhérentes au secteur) peut avoir une certaine influence sur les stratégies et le poids des opposants dans l'implantation d'une infrastructure majeure. Les milieux dans lequel a été implanté le parc éolien Le Nordais était, en 1996, un territoire subissant une forte décroissance démographique, qui était faiblement densifié et au prise avec de sérieux problèmes économiques (ISQ, 2002a ; ISQ, 2002b; MIC 2002a ; MIC 2002b). Il nous est permis de présupposer que la faible densité de population a pour effet de minimiser le nombre de gens directement touchés par les divers impacts potentiels. Le fait que peu de personnes soient affectées par les impacts visuels, réduit la base «démographique» de l'opposition. Les promoteurs sont, la plupart du temps, conscients de cette réalité et n'agissent pas systématiquement de la même façon en milieu urbain et rural (BAPE, 1987).

Par ailleurs, il faut aussi bien comprendre que, dans le cas du Nordais, les opposants sont doublement «dominés». Ils ne sont pas uniquement minoritaires en nombre, mais aussi en «pouvoir»

et en ressources. Comme l'a montré notre analyse, les opposants n'appartiennent pas à l'élite locale tant au plan politique, économique que social. Il est ainsi plus difficile pour un agriculteur que pour un grand groupe industriel de traduire son intérêt individuel en intérêt collectif. Un industriel peut facilement faire valoir que le développement de son entreprise a un impact collectif, car elle entraînera la création d'emplois dans la communauté. Au contraire, un agriculteur plutôt isolé peut avoir beaucoup plus de difficultés à mettre en évidence une dimension collective à la détérioration du paysage environnant. Les ressources restreintes dont disposent les opposants ont également pour effet de réduire leur capacité à réaliser ou à faire réaliser des études plus rigoureuses des impacts négatifs qu'ils mettent de l'avant pour s'opposer au projet. Nelkin (1984) soutient d'ailleurs qu'une des principales clés pour les opposants est d'en arriver à s'approprier suffisamment de savoir technique afin d'élargir le débat, ce qui est essentiel pour le transposer au plan politique et en faire un enjeu aux yeux de la société civile. Une telle démarche évite aux opposants d'être marginalisés face aux grands lobby favorables au projet. L'utilisation de telles informations est donc, bien souvent un choix stratégique afin d'atteindre une série d'objectifs fondamentaux.

En somme, le projet Le Nordais correspond très bien à ce que les chercheurs décrivent comme un phénomène PDMC suscité par l'implantation d'un parc éolien : les impacts sur le paysage et le bruit occupent une place importante dans la contestation, l'opposition provient en quasi totalité des riverains, l'argumentation des opposants se base sur des arguments «accessibles» et ces derniers sont isolés et ont un minimum de ressources.

Notre analyse du Nordais met par ailleurs en évidence que l'on peut améliorer notre compréhension de la contestation et de son issue si on prend en considération les caractéristiques socio-démographiques des opposants. Les travaux existants tendent à les présenter en faisant uniquement référence à leur statut de «riverains». Or, on constate que les ressources sociales, techniques, économiques et politiques dont ils disposent jouent un rôle essentiel dans la forme que prend leur argumentation et leur capacité à donner du poids à leur contestation en traduisant leurs intérêts individuels en intérêts collectifs. Le cas de Grondines illustre en partie ces propos.

Le cas de Grondines; une comparaison qui porte à réflexion...

Cela dit, s'il nous est possible d'affirmer que les travaux existants permettent d'expliquer l'échec de la contestation à Cap-Chat et à Matane dans le cadre de l'implantation du Nordais, l'examen du cas de Grondines (figure 1) est très instructif puisque, sur plusieurs points, les caractéristiques de la contestation sont les mêmes que dans le cas du projet Le Nordais alors que le résultat final est fort différent.

Tout comme dans le cas du Nordais, l'argumentation esthétique est au centre de la contestation à Grondines. S'il est vrai que dans le cas du Nordais, l'argumentation esthétique peut être vue comme un refuge, ce n'est pas le cas à Grondines. En effet, les opposants de Grondines sont, à la base, des riverains appartenant à des municipalités semblables à celles des opposants du Nordais. Mais à la différence de ce qu'on observe à Cap-Chat et à Matane, les opposant-riverains au projet de Grondines se sont, dès le départ, ralliés autour de leur porte-parole, une artiste de renommée internationale (Gagnon, 1988 ; Fortin, 1990 ; Bisonnette, 1998). Cette dernière, appuyée par les opposants locaux, réussit, grâce à sa visibilité et à sa crédibilité en matière esthétique, à attirer l'attention d'une quantité importante d'intervenants en mettant l'emphase sur l'impact négatif du projet sur le paysage. Les opposants ont donc su s'allier une partie de la population et une multitude de groupes influents, les faisant ainsi grandir en nombre, mais aussi en moyens, en connaissances et en expertises. L'amalgame d'acteurs locaux, régionaux et provinciaux donne un poids considérable aux opposants qui, en raison de la diversité et des caractéristiques du réseau d'acteurs qu'ils réussissent à constituer, parviennent à traduire une argumentation individuelle (impact visuel pour les riverains) en enjeux collectifs majeurs. Grâce à cette «traduction», la ligne aérienne n'affecte plus uniquement quelques riverains isolés mais plutôt, la population de la vallée du St-Laurent dans son ensemble. Ce faisant, il devient quasi impossible pour le promoteur de stigmatiser les opposants en les qualifiant d'égoïstes. Les quelques extraits de mémoires qui suivent mettent en évidence cette dynamique.

«En effet, ce projet risque d'endommager gravement et définitivement le potentiel récréo-touristique que représente cette partie de la vallée du Saint-Laurent. Il appartient à tous de protéger ces potentiels naturels et patrimoniaux.» (Union des municipalités du Québec, 1986 : 2)

« L'étude d'Hydro-Québec souligne la valeur patrimoniale élevée de ces paysages [bassin visuel des routes 138 et 132 lors de la traversée du Saint-Laurent à Grondines-Est] mais conclut, fort injustement, à notre avis, que la ligne hydro-électrique s'y insère bien. Nous insistons sur la très grande valeur de ces paysages, patrimoniaux et touristiques qui, dans le cas particulier de Grondines et de ses environs, doit être considéré comme une véritable ressource visuelle québécoise, l'une des rares accessible à partir du réseau routier du ministère des Transports. Nous sommes convaincus que l'implantation de pylônes, dont certains atteindront 50 mètres de hauteur, viendra déstructurer le paysage et constituer une discordance permanente aux yeux des usagers et des riverains de nos routes dans une des principales séquences panoramiques du réseau. Pour ces raisons, nous recommandons, afin de respecter l'intégrité visuelle de ces paysages, d'y exclure tout

pylône hydro-électrique» (ministère des Transports, 1986 :2)

Une argumentation esthétique avec des enjeux localisés peut donc, dans certains cas, mobiliser des groupes externes et transposer une situation à première vue locale, en enjeux nationaux. Il ne faut donc pas considérer l'argumentation esthétique comme étant essentiellement et toujours l'argumentation des «faibles». Ce que nous devons plutôt comprendre, à la lumière de notre étude, c'est que la tournure des événements n'est pas uniquement attribuable à la « nature » forte ou faible des arguments utilisés. Il y a aussi des acteurs forts ou faibles, et c'est également à travers ces derniers que les arguments prennent leur importance.

Les opposants de Grondines ont ainsi réussi à s'organiser et à s'associer une pléiade d'alliés influents, autant sur la scène régionale que provinciale. L'alliance ainsi formée réussit à traduire l'argumentation individuelle en une argumentation collective : ce n'est plus quelques riverains qui seront privés d'un paysage de qualité mais plutôt toute une région et jusqu'à un million de québécois (BAPE, 1987). Ils parviennent ainsi à transposer le débat à l'échelle provinciale et ils ne peuvent plus être marginalisés par le promoteur et les acteurs favorables. Dans ce processus, les arguments qui à Cap Chat et à Matane étaient « subjectifs et individuels » deviennent « objectifs et collectifs ». Leur démarche a porté fruit et le promoteur, Hydro-Québec, a dû revoir son projet de fond en comble et ainsi opter pour une traversée sous-fluviale, ce qui a entraîné une hausse faramineuse des coûts.

Une des différences principales entre les deux contestations tient aux caractéristiques des acteurs impliqués et à leur capacité de «traduction». L'autre tient principalement aux caractéristiques esthétiques des infrastructures et la perception qu'en ont les acteurs. Le caractère inesthétique des deux équipements ne sont pas équivalents et n'ont pas le même poids : le caractère inesthétique des pylônes de transport électrique fait l'unanimité alors que ce n'est pas le cas pour les éoliennes.

Le cas de Grondines montre ainsi qu'il faut prendre en considération les caractéristiques sociologiques des opposants : qui sont-ils ? de quelles ressources techniques, politiques, sociales et économiques disposent-ils ? La mise en œuvre de ces ressources (lorsqu'elles sont présentes et importantes) permet en effet de gagner une contestation qui à la lumière de la littérature PDMC, apparaît pourtant comme une cause perdue. Il faut également considérer le milieu (au sens large) et le contexte dans lequel l'infrastructure est implantée. Le milieu est en fait un «terroir» qui permet ou non aux groupes ou aux individus d'exploiter leurs ressources. Chaque milieu est unique et évolue dans le temps de façon distincte et donne des «outils» aux acteurs. La conjoncture économique prévalant à Matane et Cap Chat est un outil essentiel pour les partisans du projet Le Nordais

tandis qu'à Grondines, l'absence de retombées régionales et une situation économique favorable permettent plus facilement de dire non au projet proposé. Nous remarquons finalement que la capacité des acteurs à mettre en branle leurs ressources sociales, économiques, techniques et politiques est primordiale, mais que les caractéristiques propres à la région d'implantation et la conjoncture qui y prévaut le sont tout autant.

Des solutions pour faciliter l'implantation des infrastructures éoliennes ?

Mormont et Bertrand (2000) soulignent que l'implantation d'équipements pouvant avoir des impacts sur l'environnement, aussi minimes soient-ils, suscite une opposition locale qui requière la participation des citoyens. André et al. (2003) mentionnent qu'une plus grande participation du public peut, effectivement, faciliter la résolution d'une controverse. Ces auteurs mettent en lumière une série d'avantages liée à la participation des citoyens : «...permet d'éviter d'éventuels conflits avec le public, recueillir des informations connues du public et inconnues des autres acteurs, faire émerger des solutions créatrices nouvelles, accroître la confiance du public envers le promoteur, mettre en exergue les valeurs conflictuelles actuelles ou à venir, accroître l'engagement communautaire en regard au projet, témoigner de la transparence et de la volonté d'ouverture et de collaboration des autres acteurs de l'ÉIE» (André et al., 2003 : 221). Toutefois, il existe plusieurs types de participation publique. Nous pouvons mentionner, à titre d'exemple, la participation par consultation (consultation publique), la participation fonctionnelle (audience publique) ou encore la participation interactive (médiation, négociation) pour ne nommer que ceux-ci (André et al., 2003). Nous devons également mentionner qu'au Québec, les démarches de consultation publique (par le biais du BAPE) arrivent relativement tard dans le processus d'évaluation environnementale. Les participants sont donc souvent confrontés à des faits et se sentent exclus du processus de développement du projet. Le schéma qui suit présente un sommaire des étapes du processus d'évaluation environnementale québécois (figure 2).

Dans le cas d'un parc éolien, la disposition des éoliennes est un élément fondamental dans la mise en place du parc. En effet, la disposition joue un rôle décisif sur l'impact visuel qui est considéré comme l'inconvénient majeur dans l'implantation de ce type d'infrastructure (BAPE, 1997 ; Gipe, 1995a; Chaumel et al., 1996 ; Cloes du Cota, 2002 ; Lyrette, 2003). De plus, les éoliennes ne doivent pas être trop proche les unes des autres et doivent être taille et d'apparence semblable afin d'amoinrir les impacts visuels. De telles façons de faire viennent, règle générale, améliorer les chances d'en venir à un terrain d'entente entre les différents acteurs et le promoteur (Dunsky et Perron, 1995; Gipe, 1995a).

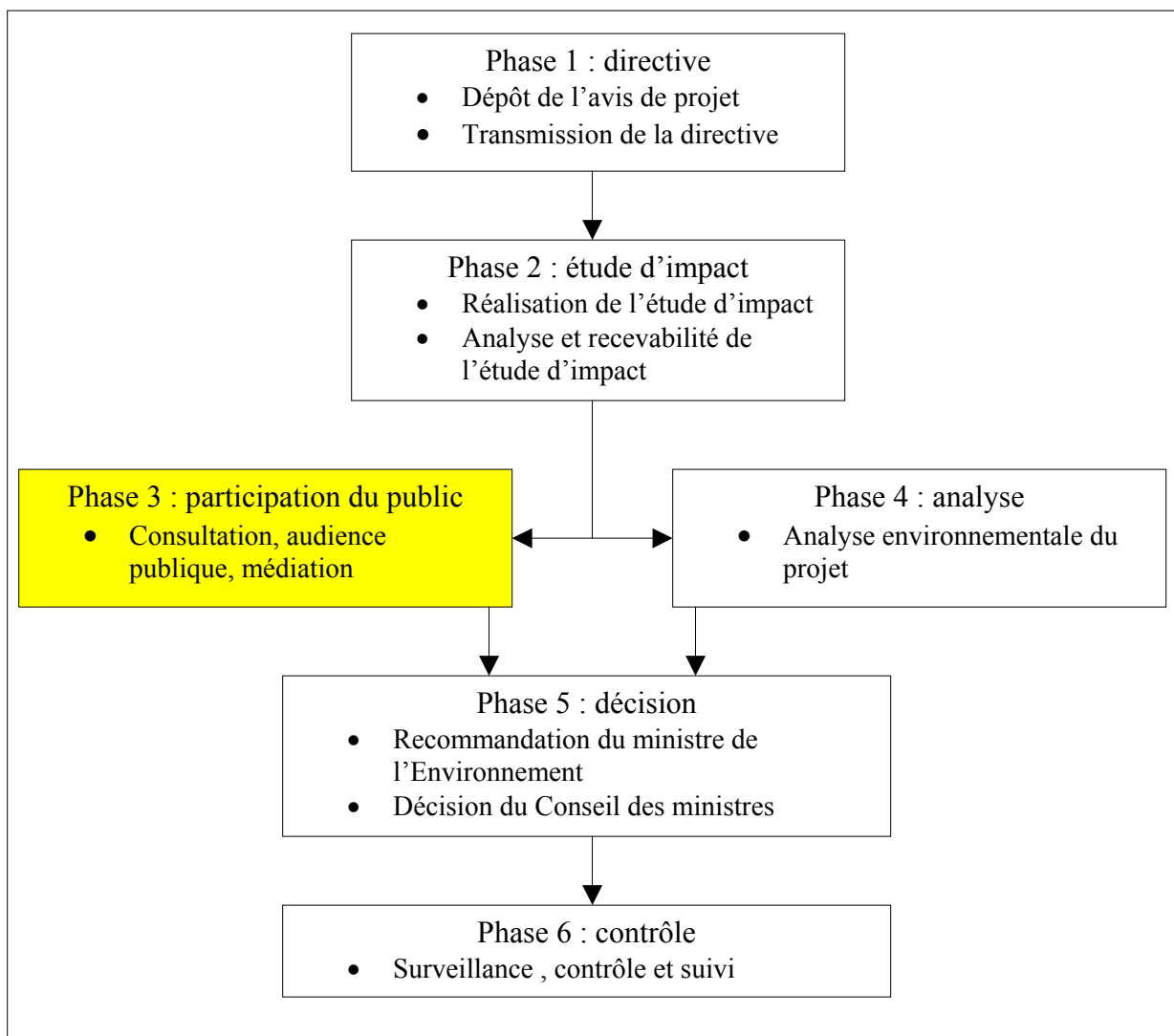


Figure 2. Sommaire des étapes de la procédure administrative – processus d'évaluation environnementale du Québec. Phases : 1,2,4 et 6 sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, 3 sous la responsabilité du BAPE, 5 sous la responsabilité du Conseil des ministres. source : inspiré du sommaire présenté par le BAPE lors de consultations publiques

Conclusion

Notre travail de recherche a démontré que les installations présentant des risques relativement faibles pour l'environnement et la santé publique soulèvent des mouvements de contestation qui peuvent, dans certain cas, être assez influents pour faire avorter ou modifier un projet. Nous avons également constaté que le succès ou l'échec d'un mouvement de contestation réside dans la capacité des opposants à rallier les ressources sociales, économiques, techniques et politiques nécessaires pour faire

contre poids au promoteur et au mouvement pro-projet. Il faut donc retenir qu'il est très hasardeux de prendre à la légère l'implantation d'un parc éolien en se basant uniquement sur les caractéristiques de ce dernier (ressource renouvelable, énergie propre, etc.), ainsi que sur le nombre des riverains s'opposant au projet. Dans un contexte où les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer, le développement de la filière éolienne est particulièrement intéressant. Une meilleure compréhension des dynamiques sociales entourant l'implantation de parc éolien peut

mettre en lumière des pistes de solution pour faciliter leur déploiement.

Bibliographie

- André, P., Delisle, C. et Revéret, J., 2003, *L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratique pour un développement durable 2^e éd.*, Montréal, Presses Internationales Polytechnique, 519 pages.
- Axor. *Parc éolien Le Nordais, Axor réalise le plus important parc éolien au Canada*, (Page consultée le 22 janvier 2002), [En ligne]. Adresse URL : <http://www.axor.com/PAGE5C.HTM>
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1987, *Projet de ligne à courant continu à 450 kv, Radisson-Nicolet-Des Cantons*, Rapport d'enquête et d'audience publique numéro 22.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1997, *Projet de parc éolien de la Gaspésie*, Rapport d'enquête et d'audience publique numéro 109.
- Bernier, P-H, 1996, Mémoire DM51 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109), 6 pages.
- Bissonnette, L., 1998, « Haute tension », *Le Devoir* (Montréal), 24-25 janvier.
- Callon, M. et Law, J., 1982, « On Interests and their Transformation : Enrollement and Counter-enrollement », *Social Studies of Scienc*, vol.12, p. 615-625.
- Catherin, V., 2000, *La contestation des grands projets publics*, L'Harmattan Inc, 332 pages.
- Chaumel, J.-L., Forum énergie Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et université du Québec à Rimouski, 1996, Mémoire DM29 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109), 11 pages.
- Cloes du Cota, G., *Guide des énergies renouvelables (Association pour la promotion des énergies renouvelables (APERÉ))*, (page consultée le 30 janvier 2002), [En ligne], Adresse URL : <http://www.inti.be/ecotopie/eole.html>
- Dunsky, P. et Perron, B., 1995, *Comparaison technico- économique des options éolienne et solaire-passive avec l'hydroélectrique*, Présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109, document DC11), 44 pages.
- Environnement Canada, *Les mécanismes de Kyoto et le Fonds prototype pour le carbone*, (page consultée le 30 janvier 2002), [En ligne], Adresse URL : http://www.ec.gc.ca/globe/press/000324-2_b_f.htm
- Fortin, R., 1990, « Le tunnel sous le Saint-Laurent d'Hydro-Québec à Grondines est prêt pour l'opération bétonnage », *La Presse* (Montréal), 27 mars, p.B-4.
- Gagnon, Lysiane, 1988, « La pelouse de Mme Beauchemin », *La Presse* (Montréal), 26 janvier. p. B-3.
- Gagnon, L. et al., 1996, Mémoire DM35 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109), 7 pages.
- Gipe, P., 1995a, *Design as if People Matter : Aesthetic Guidelines for the Wind Industry*. (page consultée le 26 novembre 2002). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.chelseagreen.com/Wind/articles/Design.htm>
- Gipe, Paul. 1995 b. *Tilting at Windmills: Public Opinion Toward Wind Energy*. (page consultée le 26 novembre 2002). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.chelseagreen.com/Wind/articles/Tilting.htm>
- Gipe, P., 1996, « À l'étape de la maturité : l'énergie éolienne », *Écodécision*, No.19, hiver, p.52-55.
- Ibitayo, O.O. et Pijawka, K.D., 1999. « Reversing NIMBY: an assessment of state strategies for siting hazardous-waste facilities », *Environment and Plannig C: Government and Policy*, vol.17, no. 4, août, p. 379-389.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) / a, *Évolution et distribution de la population par région administrative, Québec, 1971-2001*, (page consultée le 6 novembre 2002) [En ligne], Adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regn_l/regional/203.htm
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) / b, *Population des MRC et des communautés urbaines, Québec, 1971-2001*, (page consultée le 6 novembre 2002) [En ligne], Adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regn_l/regional/203.htm
- Lake, R.W., 1993, « Rethinking NIMBY », *Journal of the American Planning Association*, vol. 59, no. 1, hiver, p.87-96.
- Lascoumes, P., 1994, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, La Découverte, Paris.
- Latour, B., 1989, *La science en action*, Édition la découverte, Paris, 451 pages.
- Libaert, T., 1998, « Faire accepter un projet: principes et méthodes », *Communication & langages*, no.117, 3^e trimestre, p. 76-90.
- Lyrette, E., 2003. *La dynamique sociale entourant l'implantation d'une infrastructure majeure : le cas du parc éolien Le Nordais*. Mémoire de maîtrise. Montréal. Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation culture et société. Université du Québec. 176 pages. (sous la direction de Michel Trépanier)
- Ministère de l'industrie et du commerce (MIC) / a, *Conjoncture économique des régions du Québec en 1996, Bas-Saint-Laurent*, (page consultée le 6 mai 2002), [En ligne], Adresse URL : http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/CONJONCT/bas_st.html
- Ministère de l'industrie et du commerce (MIC) / b, *Conjoncture économique des régions du Québec en 1996, Gaspésie – Île-de-la-Madeleine*. (page consultée le 6 mai 2002), [En ligne], Adresse URL : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/CONJONCT/gaspésie.html>
- Ministère des transports, 1986, Document B6 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet de ligne à courant continu de 450 kv Radisson-Nicolet-Des Cantons (rapport du BAPE 22), 2 pages.
- Mormont, M. et Bertrand, A., 2000, « Oppositions locales et dynamiques d'environnementalisation », *Espace et société*, numéro 101-102, p. 93-112.
- Mousseau, G., 1993, *Comment composer avec le syndrome NIMBY (Not in my back yard) dans l'implantation de projets environnementaux*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 102 p.
- Nelkin, D., 1984. « Science, technology, and political conflict: Analyzing the issue », p. 9-25, dans Nelkin D., *Controversy*, Deuxième édition, Beverly Hills: SAGE Publications.
- Nelkin, D., 1995, « Sciences Controversies », p. 444-456, dans JASANOFF S. et al., *Handbook of Science and Technology Studies*, SAGE Publications.
- Quéré, L., 1990, « Agir dans l'espace public », p. 85-112, dans PHARO et QUÉRE (dir.), *Les Formes de l'action*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- Renaud, Y., 2001, « De la contestation à la concertation », *Les annales de la recherche urbaine*, n. 89, p. 62-69.
- Roy, L., 1996, Mémoire DM28 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109), 3 pages.
- Schütz, A., 1987, *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*, Méridiens Klincksieck, Paris, 286 pages.
- Trom, D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante », *Revue française de science politique*, vol.49, no. 1, février, p. 31-50.
- Union des municipalités du Québec, 1986, Document C22-76 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet de ligne à courant continu de 450 kv Radisson-Nicolet-Des Cantons (rapport du BAPE 22), 3 pages
- Vallée, M., 1996, Mémoire DM40 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le parc éolien de la Gaspésie (rapport du BAPE 109), 7 pages.
- Wolsink, M., 2003, « Reshaping the Dutch planning system : a learning process », *Environment and planning A*, vol. 35, no. 4. avril, p.705-723.